

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 0040465

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

(23982)

Matricule : 5685

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SEKRAF Nohamed

Date de naissance :

Adresse : 32, Lotissement Sindibad Ain Diab Casablanca

Tél. : 06 13 07 46 42

Total des frais engagés : 2650,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : SEKRAF Nadia Age : 74 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Amotropie - presbytie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 31/03/2020

Signature de l'adhérent(e) :

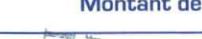
[Signature]



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9/12/2018	g c 2		25 = 12	 Dr. Laâbi Nour El Hadi El Meskini

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
R	21/01/2022	 CHERDI Etablissement Pharmaceutique 06 55 39 21 08

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

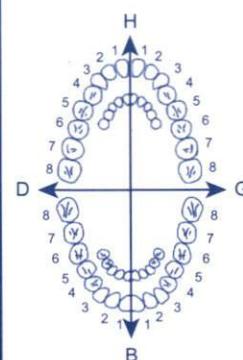
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة مبارش لحلو صباح
 Dr MBARECHE LAHLOU Sabah
 Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie
 Université de Montpellier France
 Ancien Médecin Spécialiste au
 C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca
 Chirurgie Oculaire
 Lentilles de Contact
 Laser - Angiographie

INP : 091098152



001625125000060

طب العيون



Casablanca, le 9/12/2015

الدكتور لحلو نور اليقين
 Dr LAHLOU Nourelyakine

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé du CES d'Ophtalmologie
 Université de Montpellier France
 Ancien Médecin Spécialiste au
 C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca
 Ancien Médecin Chef et Chef de Service
 à l'Hôpital Omar Idrissi Fès
 Chirurgie des Paupières et annexes
 Chirurgie des Voies lacrymales

INP : 091032979



001626216000091

\nearrow SEKKA T NADIA

\swarrow HVL + mutine

Lahlou

$\text{OD} = (90^\circ, -1,50) + 3,20$

$\text{OS} = (90^\circ, -1,20) + 1,70$

LUNETTE CHERDI
 Galilé
 Escalier Derb 31
 Rue 3 Juillet Casablanca
 Tel. 05 22 44 20 64 / 05 22 44 20 64
 12A, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier benjdia Casablanca, CP : 20120
 Dr. Lahlou Nourelyakine

M

Lahlou \swarrow HVL + 3
 $\text{OD} = (90^\circ, -1,50) + 5,20$ + mutine

$\text{OS} = (90^\circ, -1,20) + 4,70$

Dr. Lahlou Nourelyakine
 Dr. Lahlou Nourelyakine
 Dr. Lahlou Nourelyakine
 Dr. Lahlou Nourelyakine

124, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier benjdia Casablanca, CP : 20120

près de ACIMA Liberté, L'OREAL et Maison VOLVO en face station winxo

Tél. : 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64 - Tél. fax : 05 22 44 28 94 - E-mail : lahlou.nourlyakine@menara.ma

OPTIQUE CHERDI



نظارات شردي

N° 187, Rue 3

Joutéa Essalam (Selk)

Derb Ghallef - Casablanca

Tél.: 06 61 51 31 39

N° Patente : 34722888

Casa, le :



رقم 187، زنقة 3

جوطية السلام (السلك)

درب غلف - اسيضاء

الهاتف : 06 61 51 31 39

رقم الباتنتا 34722888

N° 013151

CHERDI
Ghalef
Derb
Casablanca
N° 187, Rue 3
Selk
Joutéa
N° Patente
Casa, le

ORDONNANCE DU DOCTEUR :

N° DE NOMENCIATURE :

Mr.

Monture :

VL OD

AXE

cyl

sph

Prix

OG

AXE

cyl

sph

Prix

VL OD

AXE

cyl

sph

Prix

OG

AXE

cyl

sph

Prix

VERRES :

Total :

La présente facture est arrêtée à la somme de :

Nous sommes pas les seuls, mais nous sommes les meilleurs